

104460EI

Avaloir - grille incurvée D400

PTV 802

articulé



DESCRIPTION

Avaloir pour la voirie, l'industrie et le bâtiment D400

AVANTAGES DU PRODUIT

- Articulation de la grille avec choix du côté d'ouverture (réversible)
- Grille incurvée, à barreaux ronds
- Sortie frontale Ø PVC 200
- 2 crochets de manutention
- Support de grille en 6 points avec joint EPDM
- Avaloir idéal pour être utilisé quand les caniveaux sont posés par coffrage glissant
- Equipé d'une plaque coupe-air démontable

MATIÈRE

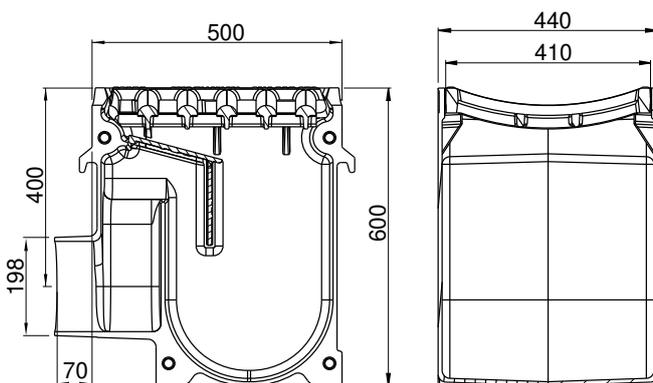
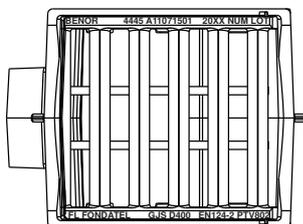
Fonte ductile GJS 500-7 selon EN1563.

LIEU D'INSTALLATION

Groupe 3, →voir EN124-1

Zone des caniveaux ou bordures longeant les voies de circulation et les trottoirs, qui mesurée à partir de la bordure, s'étend à maximum 0,5 m côté voie de circulation.

SPECIFICATION PARTICULIERE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES GRILLES CONCAVES: «La norme EN 124-2 ne s'applique pas aux grilles concaves pour la classe D400 installées dans les voies de circulation des routes ou les accotements stabilisés et grilles concaves pour les classes F900 et E600»



RÉFÉRENCE	N° D'ARTICLE	CODE RAPIDE COPRO	KG	ABSORPTION	CAPACITÉ RESERVOIR
AVA 445060 incurvé - barreaux ronds - sortie frontale	104460EIO.200	0452/0337	126	7,39 dm ²	45L

104460EI

Avaloir - grille incurvée D400

PTV 802



articulé



<https://fondatel.com/index.php/politique-environnementale/>
<https://qr.co2logic.com/52518ea7746fcbcc911c6b2a8873e80>



La validité de la fiche technique peut être vérifiée via le code rapide du dispositif sur le site de COPRO. <https://extranet.copro.eu/fr>

ENVIRONNEMENT

0 kg CO₂/ensemble par compensation (*)

(*) Sur base de son bilan carbone, Fondatel a mis en place un plan d'actions visant à diminuer de 20% ses émissions CO₂ d'ici 2025 suivant les directives européennes.

Pour contrebalancer les émissions qui ne peuvent pas encore être évitées, Fondatel s'est engagée à soutenir des projets climatiques certifiés, permettant de réduire les émissions carbone globales et présentant des co-bénéfices alignés sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

La compensation est de 262,08 kg CO₂/ensemble

CERTIFICATION TIERCE PARTIE

- Conforme PTV 802, classe D400
- Certification EN124-2, BENOR par COPRO